

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 01

**Séance du 14 avril 2015**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N° 2**

**BUDGET DE LA  
COMMUNE**

**EXERCICE 2015**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2015 a été élaboré dans un contexte particulièrement contraint :

- Diminution considérable de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat,
- Augmentation des transferts de charges et donc des dépenses,
- Augmentations mécaniques du coût de la fonction publique territoriale décidées par l'État,
- Tarissement induit des subventions des partenaires institutionnels ;

Malgré ces contraintes fortes de fonctionnement, le budget proposé pour l'année 2015 a traduit la volonté de maintenir la capacité d'investissement de la Commune, tout en stabilisant la dette.

Ces choix impliquent toutefois une nécessaire maîtrise du fonctionnement (optimisation des recettes, maîtrise et baisses des dépenses). Dans ce contexte, l'ensemble des services a été mobilisé afin de réaliser des économies de fonctionnement, de mutualiser et de réduire certaines dépenses.

Cette démarche volontariste a permis, nonobstant l'effet des mesures qui s'imposent à la Commune, de voter un chapitre 011 stabilisé.

En ce qui concerne les charges relatives au personnel, les mesures durables prises en début d'année 2015 ont pour effet une diminution des dépenses sur le chapitre 012 au regard des prévisions budgétaires initiales.

Ainsi, l'impact des mesures engagées en début d'année permet de proposer aujourd'hui une diminution significative des crédits inscrits au chapitre 012 à hauteur de 200 000 €, et ce tout en intégrant des dépenses nouvelles, non connues lors du vote du budget, à savoir le recrutement d'un animateur FISAC, pour une mission d'une durée d'un an à temps plein.

En effet, la Commune a reçu, en toute fin d'année, la notification de subventions FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le financement de la deuxième tranche de l'opération dont le programme et les demandes de subvention correspondantes avaient été approuvées par délibération du 27 mars 2012.

En outre, les frais engagés pour la mise sous pli de la propagande des deux tours des départementales sont intégrés.

Enfin, il convient de tenir compte de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 prenant en considération la sortie de carence de la commune au titre de ses obligations de production de logements sociaux et notifiant un prélèvement de 0 euro au titre de l'année 2015 (article L302-7 du code de la construction et de l'habitation).

Il convient en parallèle d'adapter le montant prévisionnel du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) et de renforcer les dépenses imprévues (chapitre 022) pour anticiper des dépenses dans trois domaines : la prise en charge du nouveau gymnase, le développement de la politique touristique en lien avec les objectifs de classement de la Commune et de l'Office du Tourisme et les effets du transfert de gestion à la ville des établissements « La Patouille » et « le Grain de Sable ».

En ce qui concerne les recettes, les montants exacts de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation nationale de péréquation étant désormais connus, il convient d'adapter les prévisions. Il faut également intégrer la participation de l'Etat pour la mise sous plis de la propagande électorale en lien avec la nouvelle qualification de la commune et tant que chef-lieu du tout nouveau canton de Saint-Cyr-sur-Mer.

S'agissant de la fiscalité (cf. la délibération suivante), les autres rubriques de cette DBM permettent de réduire de 257 440 euros le montant nécessaire à l'équilibre du budget qui avait été inscrit en décembre 2014 lors du vote du budget primitif 2015.

Afin de procéder à la traduction comptable de l'ensemble de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative suivante sur le budget 2015 de la Commune.

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

| <b>Compte</b>       | <b>Montant en €</b>      |
|---------------------|--------------------------|
| 739115              | - 250 000                |
| 73925               | + 24 000                 |
| <b>Chapitre 014</b> | <b>- 226 000</b>         |
| <b>Chapitre022</b>  | <b>+ 235 000</b>         |
| <b>Chapitre023</b>  | <b>+ 15 000</b>          |
| 6218                | - 15 000                 |
| 6332                | - 3 000                  |
| 6336                | - 8 000                  |
| 64111               | - 52 000                 |
| 64112               | - 3 000                  |
| 64118               | - 15 000                 |
| 64131               | - 48 000                 |
| 6451                | - 30 000                 |
| 6453                | - 18 000                 |
| 6454                | - 8 000                  |
| <b>Chapitre 012</b> | <b>- 200 000</b>         |
|                     | <b>TOTAL : - 176 000</b> |

**Recettes :**

| <b>Compte</b>      | <b>Montant en €</b>      |
|--------------------|--------------------------|
| 73111              | - 257 440                |
| <b>Chapitre 73</b> | <b>- 257 440</b>         |
| 7411               | + 24 516                 |
| 74127              | + 40 132                 |
| 74718              | + 16 792                 |
| <b>Chapitre 74</b> | <b>+ 81 440</b>          |
|                    | <b>TOTAL : - 176 000</b> |

**Section d'Investissement :****Dépenses :**

| <b>Compte</b>      | <b>Montant €</b>      |
|--------------------|-----------------------|
| 2188               | + 15 000              |
| <b>Chapitre 21</b> | <b>+ 15 000</b>       |
|                    | <b>TOTAL + 15 000</b> |

**Recettes :**

| <b>Compte</b>       | <b>Montant €</b>      |
|---------------------|-----------------------|
| 021                 | + 15 000              |
| <b>Chapitre 021</b> | <b>+ 15 000</b>       |
|                     | <b>TOTAL + 15 000</b> |

Le Conseil Municipal, par :

31 Voix POUR

2 CONTRE

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte la décision budgétaire modificative proposée sur le Budget de la Commune - exercice 2015

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY